

## VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alterner entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

## LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans\*

*\*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous êtes titulaire d'un Bac (ou tout autre diplôme de niveau 4)
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des professionnels polyvalents capables d'assurer l'ensemble des actes d'optique médicale et commerciale : accueil et conseil, examen de vue et analyse de la vision, établissement de la formule optique, prises de mesures morphologiques, adaptation de verres et de lentilles de contact, montage, ajustage et contrôle des équipements. Le diplômé maîtrise les bases scientifiques (optique géométrique et physique, physiologie oculaire), les techniques d'optométrie et de contactologie, ainsi que les normes de sécurité et d'hygiène. Il est également formé à la gestion d'un point de vente (stratégie commerciale, gestion comptable et financière, législation, management d'équipe, merchandising). Enfin, il développe des compétences relationnelles et communicationnelles pour dialoguer avec les clients et les professionnels de santé, détecter les anomalies visuelles et orienter si nécessaire vers l'ophtalmologiste.

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

BTS national de niveau bac +2 en 2 ans formant des professionnels de santé spécialisés dans l'équipement optique. Il associe compétences scientifiques (optique, physiologie), techniques (examen de vue, montage, contactologie) et commerciales (gestion, conseil), avec stages ou alternance en magasin, laboratoire ou structure de santé.

## MÉTIERS VISÉS

Opticien-lunetier en magasin indépendant ou réseau Opticien-lunetier en structure de santé (hôpital, clinique, centre spécialisé) Responsable de magasin / manager de point de vente optique Technicien de laboratoire optique / monteur-vendeur spécialisé

## RÉSUMÉ DU MÉTIER

L'opticien-lunetier accueille, conseille et équipe les clients en verres, montures et lentilles. Il réalise l'examen de vue, établit la formule optique, prend les mesures, façonne et adapte l'équipement, assure le contrôle et les réparations. Il gère également l'activité commerciale et technique du point de vente dans un cadre réglementé.

## POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité de poursuivre en licence professionnelle notamment

## TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38360/>

Niveau de diplôme : 5 (BTS)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

|           |       |
|-----------|-------|
| Code(s)   | –     |
| NSF       | 331   |
| ROME      | J1405 |
| FORMACODE | 43486 |
| RNCP      | 38360 |

## NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 5 (BTS)

**Date d'enregistrement de la certification :** 11/12/2023

**Date d'échéance de la certification :** 31/12/2028

## DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (20 semaines de formation (700 heures) /an au sein du lycée pendant la période scolaire)

## MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

## TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

## CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414

// [ifpra-contact@ac-normandie.fr](mailto:ifpra-contact@ac-normandie.fr) <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

## MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : [ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr](mailto:ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr)
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

## **QUALIFICATION DES FORMATEURS**

---

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

## **LIEUX DE FORMATION**

---

| Établissement / antenne | Sigle | Ville    | Département   |
|-------------------------|-------|----------|---------------|
| GPN - antenne de Vire   | GRETA | Vire     | Calvados (14) |
| GPN - antenne Louviers  | GRETA | Louviers | Eure (27)     |

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090  
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A  
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.